

ATIONS UNIES
ONSEIL
E SECURITE



Distr.
GENERALE
S/15097
19 mai 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

MAY 20 1982

LETTRE DATEE DU 19 MAI 1982 A PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU BRESIL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le message ci-joint, daté du 19 mai 1982, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures du Brésil.

Le Représentant permanent du Brésil auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Sergio CORREA DA COSTA

Message daté du 19 mai 1982, adressé au Président du
Conseil de sécurité par le Ministre des relations
extérieures du Brésil

Gravement préoccupé par la perspective d'une effusion de sang imminente comme aboutissement de la crise ouverte entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la République argentine au sujet des îles Malvinas, je réaffirme, au nom du Gouvernement brésilien, la ferme conviction qu'il est indispensable de parvenir à une solution pacifique et honorable du conflit, sans vainqueur ni vaincu, avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, au niveau opérationnel si cela s'avère nécessaire, conformément aux buts et principes de la Charte de l'Organisation et aux résolutions pertinentes de ses principaux organes.

Le Gouvernement brésilien réitère son ferme soutien aux efforts entrepris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et lance un appel pressant et fervent pour que l'on s'abstienne de toute action militaire de nature à faire obstacle aux nobles efforts déployés par le Secrétaire général et aux suggestions qu'il peut formuler. En ce moment critique, ce n'est qu'en faisant preuve de modération que l'on peut montrer sans équivoque que l'on est véritablement attaché à la recherche d'une solution pacifique.

Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies indéfectiblement attaché aux buts et principes de la Charte, le Brésil a la conviction que, si cela s'avère nécessaire, le Conseil de sécurité, dans l'accomplissement de ses devoirs, prendra rapidement des mesures effectives pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Ministre des relations extérieures de la
République fédérative du Brésil,

Ramiro SARAIVA GUERREIRO